

Le mot du Président

Jean-François Chemin

20 ans, quel bel âge ! C'est l'âge de notre syndicat. 20 ans à œuvrer pour protéger le territoire face aux ruissellements et aux inondations, et plus récemment, à travailler à la protection de la ressource. 20 ans passés par Michel Cortinovis à la tête de cette structure, au service de ses concitoyens. Merci Monsieur. Beaucoup savent que nous n'étions pas toujours d'accord, mais chacun sait combien votre engagement était réel, profond, et honnête.

Et pourtant, rien n'est définitivement réglé. Il suffit de voir ce qui a pu se passer dans les Alpes-Maritimes il y a quelques mois, ou plus près de nous avec l'orage du 16 août dernier. Ces politiques de l'eau se réfléchissent sur le long terme. Pourtant, dans cette société où tout va plus vite, où tout doit se mesurer et s'évaluer rapidement, travailler pour les générations suivantes paraît être un anachronisme. Malgré tout, se battre à contre-courant est je pense, aujourd'hui, un devoir.

? *Qu'est-ce qu'un bassin versant ?*

Le bassin versant est l'ensemble des terrains où toute l'eau tombée rejoint la même rivière.

Sur notre territoire, chaque goutte de pluie descend vers l'Austreberthe, qui se jette ensuite dans la Seine.

AU SOMMAIRE

Quésaco ?

La désimperméabilisation des sols

Focus sur ...

Les mares du territoire

Retour sur ...

L'orage du 16 août 2020



16 août 2020 - Duclair
Crédit photo : Jean Delalandre

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec :

- Créé en 2001 suite aux inondations catastrophiques de la décennie 90.
- Depuis 20 ans au service des 31 communes de son territoire : création d'ouvrages de régulation des eaux de pluies accompagnement des élus, des aménageurs du territoire et des agriculteurs dans la réduction du risque, sensibilisation des élus et du public à la gestion de crise et aux bons comportements face à l'inondation.
- Depuis 8 ans, agit pour préserver les zones humides et la qualité de la ressource en eau.

Une enquête ...

... pour évaluer la culture du risque inondation !

Du 1er au 13 février 2021, la société ENOV, missionnée par le SMBVAS, menera une enquête téléphonique auprès des habitants.

Objectifs : faire un état des lieux du niveau de conscience du risque inondation et ainsi mieux orienter les actions de sensibilisation pour les prochaines années.

Alors, si vous êtes appelés, tendez l'oreille : il ne s'agit pas de démarchage téléphonique !

Participez à notre jeu concours !

Parmi ces 4 affirmations, laquelle est un comportement adapté lors d'inondations ?

1. Je peux prendre mon véhicule tant que l'eau ne dépasse pas les 40 cm.
2. Je vais chercher mes enfants à l'école pour les mettre en sécurité à la maison.
3. Je coupe l'électricité et je monte me réfugier à l'étage.
4. J'appelle tous mes proches pour m'assurer qu'ils vont bien.

Envoyez votre réponse, avant le 31 mars 2020, à : secretariat@smbvas.fr

Une surprise à la clef pour les gagnants.

Retour sur ...

L'orage du 16 août 2020

Le 16 août dernier, le territoire du bassin versant de l'Austreberthe a connu l'orage le plus important depuis les inondations de mai 2000. 30mm de pluie sont tombés en 20 minutes sur le secteur Barentin - Duclair.

A Duclair notamment, les axes de ruissellement se sont chargés en grêlons, provoquant d'importants dégâts de voirie et l'inondation de plusieurs habitations.

Suite à cet orage, les communes de Barentin, Pavilly, Villers-Ecalles, Saint-Pierre de Varengueville et Duclair ont obtenu la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Cet évènement nous rappelle que, malgré les aménagements réalisés pour diminuer les conséquences des inondations, **une zone inondée un jour restera toujours inondable.**



Grêlons à Duclair
Photo : Jean Delalandre



Ruissellements à Saint-Pierre de Varengueville
Photo : Mairie

Bienvenue à Amélie DAIGURANDE

Chargée de mission Agricole Erosion Ruissellement

Après une formation d'ingénieur en agriculture, Amélie rejoint l'équipe du SMBVAS. Sa mission portera sur la mise en place et le suivi des projets d'aménagement durable du territoire rural. "N'hésitez pas à me contacter concernant des projets de limitation de l'érosion de vos sols agricoles !" - Amélie
Contact : agricole@smbvas.fr



SMBVAS
213 ancienne route de Villers
76360 VILLERS-ECALLES
02 32 94 00 74
secretariat@smbvas.fr - www.smbvas.fr

Suivez notre actualité

Les activités du SMBVAS sont soutenues par :

Liberté
Égalité
Fraternité

Dans vos agendas

samedi 29 mai 2021

fête de la Nature
de l'Austreberthe

Directeur de publication : Jean-François CHEMIN
Comité de rédaction : Equipe du SMBVAS
Crédit photo : SMBVAS - Icones par Flaticon

Quésaco



La désimperméabilisation des sols

Le dérèglement climatique nous oblige à revoir la façon dont nos villes sont aménagées. Augmentation du nombre de jours de sécheresses et d'inondations, élévation de la température, disparition de la biodiversité, etc. Nos villes peuvent agir afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, mais aussi de réduire les conséquences du dérèglement climatique.

La désimperméabilisation est l'une des réponses !

Cette pratique consiste à remplacer des surfaces imperméables par des surfaces plus perméables (comme des graviers plutôt que du béton) afin de rétablir des fonctions assurées par le sol avant son artificialisation.

Quels avantages ?



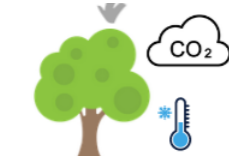
INFILTRATION DES EAUX DE PLUIE



DEPOLLUTION DE L'EAU



PRODUCTION VEGETALE ET HABITAT POUR LA BIODIVERSITE



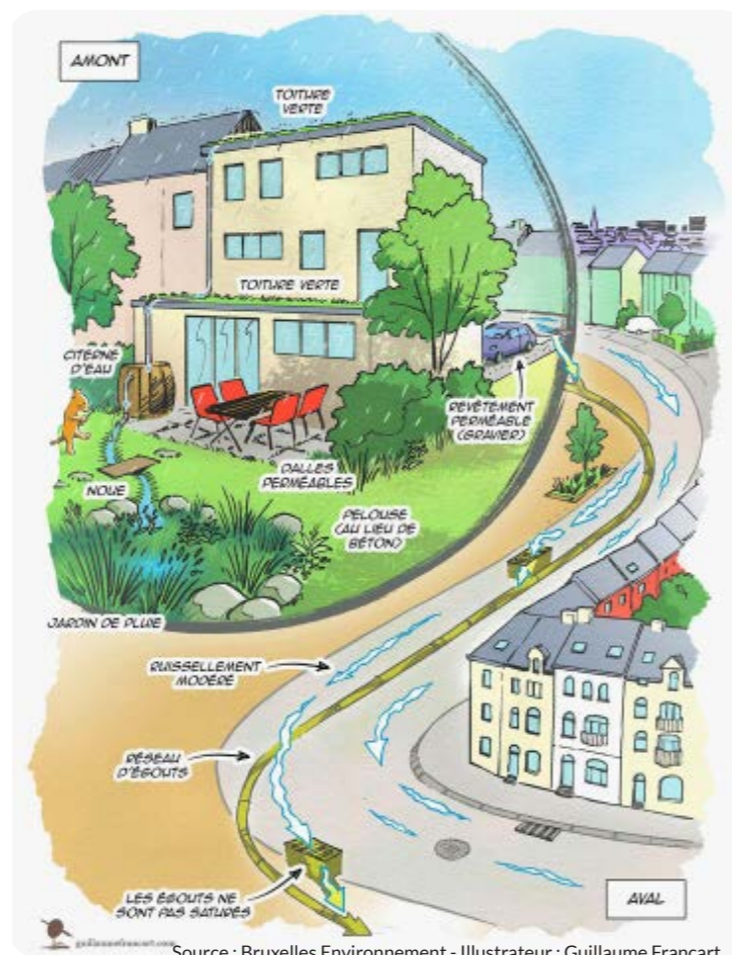
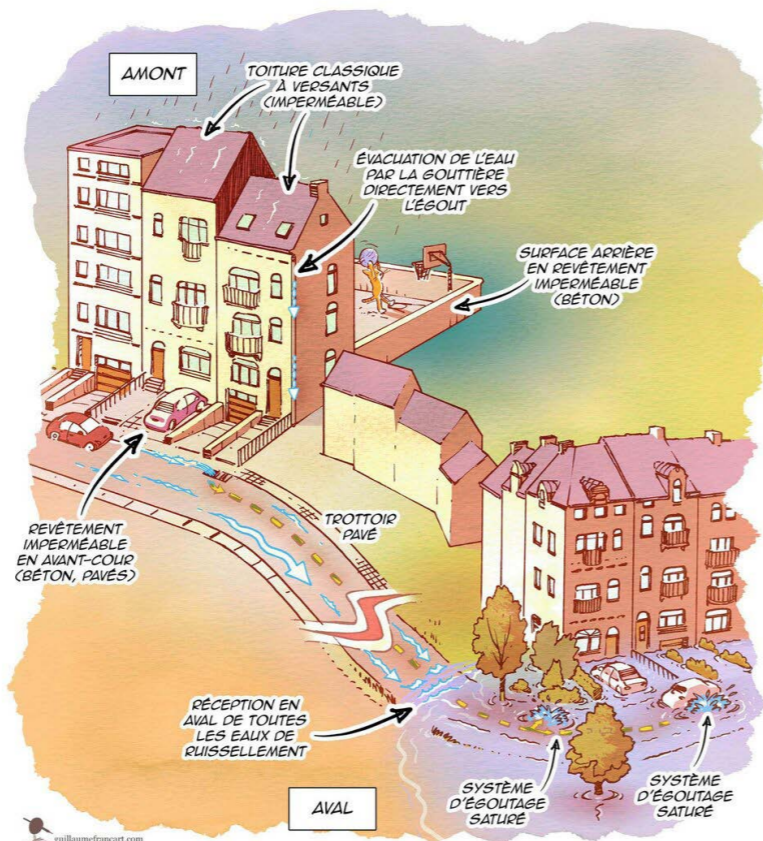
RAFRAICHISSEMENT DE L'AIR ET RESERVOIR DE CARBONE

20%
des prairies du territoire de l'Austreberthe sont devenues des zones urbaines entre 1973 et 2015

➤ Une question sur la désimperméabilisation ?
Votre contact au SMBVAS est Camille GODEFROY
urbain@smbvas.fr

Chacun peut participer à son échelle ...

Les communes : lors d'un renouvellement urbain de grande ampleur (comme la transformation d'une ancienne friche industrielle) ou de la réfection d'une cour d'école. Mais aussi les habitants : lors de la construction ou de la réfection de son habitation ! Il suffit simplement d'utiliser des matériaux perméables ou encore mieux : de laisser un sol naturel quand cela est possible !



Focus sur ...



Les mares du territoire

Vitales hier ...

Les mares font partie du paysage Seinomarain depuis longtemps. Creusées par l'homme, elles permettaient, en absence de sources ou rivières, d'avoir une réserve d'eau à proximité. Au 19^{ème} siècle, les mares étaient particulièrement nombreuses en raison du développement de l'élevage. Elles n'étaient pas seulement utiles à l'homme et au bétail. De nombreuses espèces sauvages profitaient de ces points d'eau pour s'y nourrir et s'y reproduire. Les mares et les haies formaient ainsi un ensemble d'habitats riches offrant refuge pour la faune et la flore.

De plus, créées dans les passages naturels de l'eau, elles jouaient un rôle contre les inondations.

Menacées aujourd'hui

Avec l'adduction en eau potable, le développement de l'urbanisation et le changement des pratiques agricoles, 90% de mares ont disparu en Seine-Maritime. Notre territoire n'est pas une exception. Pourtant, il possède encore plus de 600 mares. Il est donc primordial de les conserver.



Réhabilitation de la mare du mont Auger à Limésy

Quelles actions du Syndicat ?

Depuis 2013, le SMBVAS s'intéresse à la conservation des mares.

Aujourd'hui, il accompagne les propriétaires de mares à travers du conseil pour un entretien plus respectueux de la biodiversité et des travaux de création ou de réhabilitation.

Les travaux du mont Auger : un pont entre hier et aujourd'hui



Source : Remonterletemps.ign.fr

Dernière réhabilitation menée par le SMBVAS en 2021, cette mare de corps de ferme existait déjà en 1820 ! Le Syndicat a pu lui donner un coup de jeune pour qu'elle fasse à nouveau le bonheur des amphibiens.

➤ Une question sur les mares ?
Votre contact au SMBVAS est Nicolas LEMOINE - stagiaire@smbvas.fr



Les métiers du SMBVAS

Elena MARQUES

Animatrice du SAGE des 6 vallées

Qu'est-ce qu'un SAGE ?

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau est une feuille de route sur la gestion de l'eau, les rivières et les zones humides. Elle est élaborée par les acteurs locaux. Son objectif est de mettre en place des actions dès aujourd'hui pour assurer aux générations futures une eau de qualité et des milieux aquatiques en bon état.

Quelles sont les missions au quotidien ?

Elaborer un SAGE consiste à partager, avec les acteurs du territoire, un diagnostic des problèmes en lien avec l'eau, et d'imaginer ensemble les solutions. Mon travail consiste à piloter les différents temps d'échange et les études techniques nécessaires afin de permettre que toutes les décisions soient prises en concertation.

Un chiffre à retenir ?

50 ! 50 membres forment la Commission Locale de l'Eau. Ce « parlement local de l'eau » a été créé spécialement pour le SAGE. On y retrouve des élus locaux, des producteurs d'eau potable, des gestionnaires de l'assainissement, des acteurs économiques mais aussi des représentants de l'Etat, des associations de consommateurs et de protection de l'environnement.

Un enjeu pour 2021 ?

Le document est finalisé ! En 2021, une enquête publique aura lieu. Elle permettra à chacun de s'exprimer sur les orientations proposées. Le SAGE devrait, ensuite, être validé par le Préfet, ce qui lui donnera toute sa portée réglementaire.